

**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
 DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ENCLAVE DES PAPES - PAYS DE GRIGNAN
 JEUDI 21 JUILLET 2016 – SALLE DES REUNIONS DE LA CITE DU VEGETAL - VALREAS**

Conseillers titulaires présents	30
Conseillers suppléants présents	1
Excusés	11
Pouvoirs	10

L'an deux mille seize et le vingt et un juillet à 18 heures, le CONSEIL DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES régulièrement convoqué le 13 juillet 2016 par le Président, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, dans la salle des réunions de la Cité du Végétal à Valréas, (84600), lieu désigné de sa séance, en session ordinaire du troisième trimestre, sous la présidence de Monsieur Patrick ADRIEN.

TITULAIRES PRÉSENTS

Mesdames			Messieurs		
AYME V.	BERAUD J.	CHEVALIER L.	ADRIEN P.	ARRIGONI J.N.	BARBER D.
DOUX R.	FERRIGNO R.	FOURNOL A.	BLANC J.L.	CHAMBONNET L.	DANIEL T.
HILAIRE C.	LASCOMBES C.	ROBERT C.	DOUTRES B.	DURIEUX B.	FAGARD J.
TESTUD ROBERT C.			GIGONDAN J.	GROS M.H.	GROSSET J.M.
			GUILLEMAT S.	PERTEK J.	REGNIER B.
			RIXTE A.	ROUSSIN J.M.	ROUSTAN M.
			SZABO J.	VIGNE F.	

SUPPLÉANTS PRÉSENTS

Mesdames			Messieurs		
			GELIFIER A.		

ABSENTS

Mesdames			Messieurs		
BARTHELEMY-BATHELIER F.	BARRAS S.		ANDEOL L.	BIZARD J.P.	MAURICO S.

ABSENTS EXCUSES

Mesdames			Messieurs		
KIENTZI S.	MARTINEZ P.	MILESI A.	BARTHELEMY C.	BICHON G.	BOISSOUT M.
RICOU M.	SOUPRE M.H.	VERJAT M.J.	MARTIN J.L.	ORTIZ J.	

POUVOIRS

Monsieur GELIFIER A., suppléant, représentait Madame SOUPRE MH.

Madame CHEVALIER L. avait le pouvoir de Monsieur BARTHELEMY C.

Monsieur GIGONDAN J. avait le pouvoir de Monsieur BICHON G.

Monsieur CHABONNET L. avait le pouvoir de Monsieur BOISSOUT M.

Monsieur ROUSSIN JM. avait le pouvoir de Madame KIENTZI S.

Monsieur REGNIER B. avait le pouvoir de Monsieur MARTIN JL.

Monsieur VIGNE F. avait le pouvoir de Madame MARTINEZ P.

Monsieur RIXTE A. avait le pouvoir de Madame MILESI A.

Monsieur ROUSTAN M. avait le pouvoir de Monsieur ORTIZ J.

Monsieur GUILLEMAT S. avait le pouvoir de Madame RICOU M.

Monsieur DURIEUX B. avait le pouvoir de Madame VERJAT MJ.

ORDRE DU JOUR

1. Information sur le règlement des budgets primitifs 2016 – Communication de l'arrêté préfectoral
 2. Examen et vote des comptes administratifs 2015 et des comptes de gestions pour l'exercice 2015
 3. Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2015
 4. Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-présidents
 5. Installation des commissions de travail
 6. Modification du tableau des effectifs
 - a. Création d'un poste de rédacteur territorial suite à la réussite d'un concours
 - b. Ajustement suite à une modification de poste
 7. Création de deux postes de gardiens de déchèterie dans le cadre d'un contrat d'avenir / contrat d'accompagnement dans l'emploi
 8. Ouverture à la location de nouveaux espaces au sein de la Cité du Végétal – Modification de la grille tarifaire – Validation
 9. Aménagement de locaux à destination de l'épicerie sociale – Demandes de subvention – Approbation
 10. Compétence Enfance et Jeunesse : Versement de subventions de fonctionnement aux associations assurant la gestion des structures d'accueil du territoire – Approbation
 11. Compétence enfance et jeunesse : modification du mode de gestion du Relais Assistants Maternels de Valréas
 12. Compétence enfance et jeunesse : Convention d'utilisation des locaux affectés à l'exercice de la compétence - Approbation
 13. Compétence Actions solidarité – Aide alimentaire : Versement de subventions de fonctionnement – Approbation
 14. Contrat Régional d'Equilibre Territorial – Axe 3 « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi » – Dossier de demande d'aides régionales – Accompagnement à la mise en œuvre de la compétence tourisme.
 15. Service mutualisé ADS – Convention de prestation de services avec la Communauté de Communes Drôme Sud Provence - Approbation
 16. Syndicat RIVAVI – Mise à disposition de personnel – Convention
 17. Questions diverses
-

POINT 1 – Règlement des budgets primitifs 2016 - information. Rapporteur : Jacques GIGONDAN

Monsieur le Préfet de Vaucluse a saisi la Chambre Régionale des Comptes le 22 avril dernier suite à l'absence de vote des budgets primitifs de l'exercice 2016. Cette dernière, après un examen approfondi des comptes de la collectivité, a rendu un avis public le 30 mai 2016, avis qui formule, au représentant de l'Etat, des propositions pour le règlement du budget.

L'arrêté préfectoral établi sur l'avis de la Chambre Régionale des Comptes, règle les budgets primitifs pour l'exercice 2016 et les rend donc exécutoires. Monsieur le Préfet de Vaucluse a transmis cet arrêté aux services de la DGFIP pour établissement des rôles d'imposition 2016.

Information générale non soumise au vote des conseillers communautaires.
**POINT 2/A – Examen des comptes de gestion et des comptes administratifs pour l'exercice 2015
 Budget Général - Rapporteur : Jacques GIGONDAN**
APPROBATION DU COMPTE DE GESTION 2015 DU RECEVEUR – BUDGET GENERAL

Le Compte de Gestion 2015 du Budget Général dressé par Mme GUILLAUME-CORBIN, receveur de l'établissement ressort comme ci-dessous :

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	3 449 678,74	12 563 221,65	16 012 900,39
Titres de recettes émis (b)	2 215 047,93	12 158 104,47	14 373 152,40
Réductions de titres (c)	535 678,68	194 024,10	729 702,78
Recettes nettes (d = b - c)	1 679 369,25	11 964 080,37	13 643 449,62
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	3 449 678,74	12 563 221,65	16 012 900,39
Mandats émis (f)	2 236 316,42	11 697 720,37	13 934 036,79
Annulations de mandats (g)	61 835,60	82 872,22	144 707,82
Dépenses nettes (h = f - g)	2 174 480,82	11 614 848,15	13 789 328,97
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent		349 232,22	
(h - d) Déficit	495 111,57		145 879,35

Le résultat de clôture du budget général est le suivant :

BUDGET	SECTION	Résultats clôture 2014	part affectée à l'investissement	Résultats 2015	Clôture 2015
GENERAL	Investissement	724 831,57	0,00	-495 111,57	229 720,00
	Fonctionnement	813 314,09	153 277,44	349 232,22	1 009 268,87
		1 538 145,66	153 277,44	-145 879,35	1 238 988,87

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion établi par le Trésorier principal est soumis au vote de l'assemblée.

Voix pour : 39

Voix Contres : 0

Abstentions : 2

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET GENERAL

Aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le compte administratif, au plus tard le 30 Juin de l'année suivant l'exercice dont la période complémentaire est achevée le 31 janvier, et par le vote du compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes.

A titre dérogatoire, la Préfecture de Vaucluse a autorisé la collectivité à présenter le compte administratif dans la réunion suivant l'installation du nouvel exécutif.

Les chapitres d'exécution budgétaires 2015 du budget général sont les suivants :

BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2015			BUDGET GENERAL - COMPTE ADMINISTRATIF 2015		
SECTION DE FONCTIONNEMENT			SECTION DE FONCTIONNEMENT		
DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
Chapitre	Intitulés	Montants exécutés	Chapitre	Intitulés	Montants exécutés
011	Charges à caractère général	2 710 106.61	013	Atténuation de charges	35 979.30
012	Charges de personnels et frais assimilés	1 101 383.70	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	475 203.70
014	Atténuation de produits	5 963 995.93	73	Impôts et taxes	8 665 500.55
65	Autres charges de gestion courante	1 030 525.00	74	Dotations et participations	2 524 205.84
66	Charges financières	134 481.74	75	Autres produits de gestion courante	221 726.16
67	Charges exceptionnelles	60 706.50	76	Produits financiers	2 377.99
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	613 648.67	77	Produits exceptionnels	24 858.83
			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 228.00
TOTAL		11 614 848.15	TOTAL		11 964 080.37

SECTION D'INVESTISSEMENT			SECTION D'INVESTISSEMENT		
DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
Chapitre	Intitulés	Montants exécutés	Chapitre	Intitulés	Montants exécutés
13	Subventions d'investissement	57 512.00	10	Dotations, Fonds divers et réserves	551 472.44
16	Emprunts et dettes assimilées	271 374.25	13	Subventions d'investissement	462 028.33
20	Immobilisations incorporelles	38 455.40	165	Dépôts & cautionnement reçus	881.25
204	Subventions d'équipement versées	39 693.69	23	Immobilisations en cours	1 030.27
21	Immobilisations corporelles	92 124.01	27	Autres immobilisations financières	45 590.60
23	Immobilisations en cours	1 237 677.65	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	303 543.10
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	14 228.00	041	Opérations patrimoniales	23 632.23
041	Opérations patrimoniales	23 632.23	45	Opérations pour compte de tiers	291 191.03
45	Opérations pour compte de tiers	399 783.59			
TOTAL		2 174 480.82	TOTAL		1 679 369.25

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président en exercice lors de la période de gestion comptable soumise au vote, en l'occurrence l'année 2015, peut assister à la discussion mais ne doit pas prendre part au vote, même par procuration.

Voix pour : 40

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 2/B – Examen des comptes de gestion et des comptes administratifs pour l'exercice 2015
Budget Annexe Service Gestion des Déchets – REOM - Rapporteur : Jacques GIGONDAN

Le Compte de Gestion du Budget Général dressé par Mme GUILLAUME-CORBIN, receveur de l'établissement ressort comme ci-dessous :

084028
TRES. VALREAS

GED

II-1
Exercice 2015

23704 –BA GESTION DES DECHETS REOM CC

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	33 005,26	830 443,00	863 448,26
Titres de recettes émis (b)	13 401,29	1 400 303,88	1 413 705,17
Réductions de titres (c)	0,00	618 567,27	618 567,27
Recettes nettes (d = b - c)	13 401,29	781 736,61	795 137,90
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	33 005,26	830 443,00	863 448,26
Mandats émis (f)	32 726,00	812 595,39	845 321,39
Annulations de mandats (g)	0,00	14,67	14,67
Dépenses nettes (h = f - g)	32 726,00	812 580,72	845 306,72
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent			
(h - d) Déficit	19 324,71	30 844,11	50 168,82

Le résultat de clôture du budget annexe du service gestion des déchets REOM est le suivant :

BUDGET	SECTION	Résultats clôture 2014	part affectée à l'investissement	Résultats 2015	Clôture 2015
BA SERVICE GESTION DECHETS REOM	Investissement	10 951.90	0.00	-19 324.71	-8 372.81
	Fonctionnement	58 892.22	0.00	-30 844.11	28 048.11
		69 844.12	0.00	-50 168.82	19 675.30

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion établi par le Trésorier principal est soumis au vote de l'assemblée.

Voix pour : 41**Voix Contres : 0****Abstentions : 0****APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE SERVICE DES DECHETS REOM**

Aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le compte administratif, au plus tard le 30 Juin de l'année suivant l'exercice dont la période complémentaire est achevée le 31 janvier, et par le vote du compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes.

A titre dérogatoire, la Préfecture de Vaucluse a autorisé la collectivité à présenter le compte administratif dans la réunion suivant l'installation du nouvel exécutif.

Les chapitres d'exécution budgétaires 2015 du budget annexe du service de gestion des déchets REOM sont les suivants :

BUDGET ANNEXE - SERVICE GESTION DECHETS REOM - COMPTE ADMINISTRATIF					
SECTION DE FONCTIONNEMENT					
DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
Chapitre	Intitulés	Montants exécutés	Chapitre	Intitulés	Montants exécutés
011	Charges à caractère général	729 715.17	013	Atténuation de charges	
012	Charges de personnels et frais assimilés	63 533.00	70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	780 412.05
014	Atténuation de produits		73	Impôts et taxes	
65	Autres charges de gestion courante		74	Dotations et participations	135.25
66	Charges financières	12 617.52	75	Autres produits de gestion courante	
67	Charges exceptionnelles	137.00	76	Produits financiers	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	6 578.03	77	Produits exceptionnels	937.31
			042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	252.00
TOTAL		812 580.72	TOTAL		781 736.61

SECTION D'INVESTISSEMENT					
DEPENSES EN €			RECETTES EN €		
Chapitre	Intitulés	Montants exécutés	Chapitre	Intitulés	Montants exécutés
13	Subventions d'investissement		10	Dotations, Fonds divers et réserves	42.00
16	Emprunts et dettes assimilées	25 004.01	13	Subventions d'investissement	
20	Immobilisations incorporelles		165	Dépôts & cautionnement reçus	
204	Subventions d'équipement versées		23	Immobilisations en cours	
21	Immobilisations corporelles		27	Autres immobilisations financières	
23	Immobilisations en cours	688.73	040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	6 578.03
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	252.00	041	Opérations patrimoniales	6 781.26
041	Opérations patrimoniales	6 781.26	45	Opérations pour compte de tiers	
45	Opérations pour compte de tiers				
TOTAL		32 726.00	TOTAL		13 401.29

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président en exercice lors de la période de gestion comptable soumise au vote, en l'occurrence l'année 2015, peut assister à la discussion mais ne doit pas prendre part au vote même par procuration.

Voix pour : 40 Voix Contres : 0 Abstentions : 0

POINT 2/C - Examen des comptes de gestion et des comptes administratifs pour l'exercice 2015
Budget Annexe Assainissement non Collectif - Rapporteur : Jacques GIGONDAN

Le Compte de Gestion 2015 du Budget annexe Service Assainissement non collectif dressé par Mme GUILLAUME-CORBIN, receveur de l'établissement ressort comme ci-dessous :

23703 –BA SPANC CC

RÉSULTATS BUDGÉTAIRES DE L'EXERCICE

	<i>SECTION D'INVESTISSEMENT</i>	<i>SECTION DE FONCTIONNEMENT</i>	<i>TOTAL DES SECTIONS</i>
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	12 181,00	59 507,00	71 688,00
Titres de recettes émis (b)	6 914,16	42 951,26	49 865,42
Réductions de titres (c)	3 479,08	1 446,00	4 925,08
Recettes nettes (d = b - c)	3 435,08	41 505,26	44 940,34
DÉPENSES			
Autorisations budgétaires totales (e)	12 181,00	59 507,00	71 688,00
Mandats émis (f)	2 468,00	56 822,77	59 290,77
Annulations de mandats (g)	1 234,00	3 501,08	4 735,08
Dépenses nettes (h = f - g)	1 234,00	53 321,69	54 555,69
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excédent	2 201,08		
(h - d) Déficit		11 816,43	9 615,35

Le résultat de clôture du budget annexe du Service Assainissement non collectif est le suivant :

BUDGET	SECTION	Résultats clôture 2014	part affectée à l'investissement	Résultats 2015	Clôture 2015
BA ANC	Investissement	8 723.28	0.00	2 201.08	10 924.36
	Fonctionnement	-1 971.22	0.00	-11 816.43	-13 787.65
		6 752.06	0.00	-9 615.35	-2 863.29

Conformément à l'article L. 2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales, le compte de gestion établi par le Trésorier principal est soumis au vote de l'assemblée.

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

APPROBATION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2015 – BUDGET ANNEXE SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Aux termes de l'article L.1612-12 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'arrêté des comptes est constitué par le vote du Conseil Communautaire sur le compte administratif, au plus tard le 30 Juin de l'année suivant l'exercice dont la période complémentaire est achevée le 31 janvier, et par le vote du compte de gestion établi par le comptable de la Communauté de Communes.

A titre dérogatoire, la Préfecture de Vaucluse a autorisé la collectivité à présenter le compte administratif dans la réunion suivant l'installation du nouvel exécutif.

Les chapitres d'exécution budgétaires 2015 du budget annexe SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF sont les suivants :

BUDGET ANNEXE - SERVICE ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF - COMPTE ADMINISTRATIF 2015

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES EN €		
Chapitre	Intitulés	Montants exécutés
011	Charges à caractère général	4 310,61
012	Charges de personnels et frais assimilés	45 576,00
014	Atténuation de produits	
65	Autres charges de gestion courante	
66	Charges financières	
67	Charges exceptionnelles	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	3 435,08
TOTAL		53 321,69

RECETTES EN €		
Chapitre	Intitulés	Montants exécutés
013	Atténuation de charges	
70	Produits des services, du domaine et ventes diverses	29 532,00
73	Impôts et taxes	
74	Dotations et participations	10 739,26
75	Autres produits de gestion courante	
76	Produits financiers	
77	Produits exceptionnels	
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 234,00
TOTAL		41 505,26

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES EN €		
Chapitre	Intitulés	Montants exécutés
13	Subventions d'investissement	
16	Emprunts et dettes assimilées	
20	Immobilisations incorporelles	
204	Subventions d'équipement versées	
21	Immobilisations corporelles	
23	Immobilisations en cours	
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	1 234,00
041	Opérations patrimoniales	
45	Opérations pour compte de tiers	
TOTAL		1 234,00

RECETTES EN €		
Chapitre	Intitulés	Montants exécutés
10	Dotations, Fonds divers et réserves	
13	Subventions d'investissement	
165	Dépôts & cautionnement reçus	
23	Immobilisations en cours	
27	Autres immobilisations financières	
040	Opérations d'ordres de transfert entre sections	3 435,08
041	Opérations patrimoniales	
45	Opérations pour compte de tiers	
TOTAL		3 435,08

Conformément à l'article L. 2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président en exercice lors de la période de gestion comptable soumise au vote, en l'occurrence l'année 2015, peut assister à la discussion mais ne doit pas prendre part au vote même par procuration.

Voix pour : 40

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 3/A - Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2015 - Budget Général

Rapporteur : Jacques GIGONDAN

Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable du 9 novembre 1998, de procéder à l'affectation des résultats de 2015, issus du compte administratif 2015 pour le budget principal.

Les résultats de l'exercice 2015 du Budget Général de la Communauté de Communes par section sont les suivants (montant en euros) :

- Section de Fonctionnement : excédent de 349.232,22 €
- Section d'Investissement : déficit de 495.111,57 €

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2015 (A)	349 232,22
Part affectée à l'investissement Exercice 2015 (C)	153 277,44
Résultats antérieurs reportés (B)	813 314,09
Résultat à affecter (D = A+B-C)	1 009 268,87
Investissement	
Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution négatif de 2015	-495 111,57
Solde d'exécution positif reporté de 2014	724 831,57
capacité de financement (E)	229 720,00
Solde des restes à réaliser en investissement (F)	-405 196,92
Besoin de financement (G = E+F)	-175 476,92
AFFECTATION du résultat (D)	
Report en fonctionnement (R002)	829 268,87
Virement à la section d'investissement (R1068)	180 000,00
TOTAL AFFECTATION	1 009 268,87

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 3/B – Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2015 - Budget Annexe Service Gestion des Déchets – REOM - Rapporteur : Jacques GIGONDAN

Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable du 9 novembre 1998, de procéder à l'affectation des résultats de 2015, issus du compte administratif 2015 pour le budget annexe du service de gestion des déchets REOM.

Les résultats de l'exercice 2015 du Budget Annexe du Service des Déchets REOM de la Communauté de Communes par section sont les suivants (montant en euros) :

- Section de Fonctionnement : déficit de 30.844,11 €
- Section d'Investissement : déficit de 19.324,71 €

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2015 (A)	-30 844.11
Part affectée à l'investissement Exercice 2015 (C)	0.00
Résultats antérieurs reportés (B)	58 892.22
Résultat à affecter (D = A+B-C)	28 048.11
Investissement	
Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution négatif de 2015	-19 324.71
Solde d'exécution positif reporté de 2014	10 951.90
capacité de financement (E)	-8 372.81
Solde des restes à réaliser en investissement (F)	0.00
Besoin de financement (G = E+F)	-8 372.81
AFFECTATION du résultat (D)	
Report en fonctionnement (R002)	19 675.30
Virement à la section d'investissement (R1068)	8 372.81
TOTAL AFFECTATION	28 048.11

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 3/C – Affectation des résultats de clôture de l'exercice 2015 - Budget Annexe Service Assainissement non Collectif - Rapporteur : Jacques GIGONDAN

Il convient, en application des dispositions de l'instruction comptable du 9 novembre 1998, de procéder à l'affectation des résultats de 2015, issus du compte administratif 2015 pour le budget annexe du service d'assainissement non collectif.

Les résultats de l'exercice 2015 du Budget Annexe ANC de la Communauté de Communes par section sont les suivants (montant en euros) :

- Section de Fonctionnement : déficit de 11.816,43 €
- Section d'Investissement : excédent de 2.201,08 €

Fonctionnement	
Résultat de l'exercice 2015 (A)	-11 816.43
Part affectée à l'investissement Exercice 2015 (C)	0.00
Résultats antérieurs reportés (B)	-1 971.22
Résultat à affecter (D = A+B-C)	-13 787.65
Investissement	
Solde d'exécution d'investissement	
Solde d'exécution de 2015	2 201.08
Solde d'exécution positif reporté de 2014	8 723.28
capacité de financement (E)	10 924.36
Solde des restes à réaliser en investissement (F)	0.00
Besoin de financement (G = E+F)	0.00
AFFECTATION du résultat (D)	
Report en fonctionnement (D 002)	-13 787.65
Virement à la section d'investissement (R1068)	0.00
TOTAL AFFECTATION	-13 787.65

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 4 – Fixation des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents

Rapporteur : Patrick ADRIEN

Il appartient au Conseil Communautaire de décider, au vu des délégations de fonction attribuées, du taux des indemnités qui seront versées au Président et aux Vice-Présidents, dans les limites fixées par le CGCT et la réglementation. Le calcul des indemnités de fonction des élus fait référence à l'indice brut terminal de la fonction publique (1015) et détermine un taux maximal par strate de collectivité.

Le Conseil Communautaire dans sa séance du 29 Juin 2016 a élu un nouvel exécutif en remplacement de démissionnaires et a fixé le nombre de Vice-Présidents à 7.

Il est proposé de retenir les taux d'indemnités de fonction des élus comme suit :

	Taux maxi pour un EPCI > 20 000 hab .	Taux proposés
Président	67,50 %	39 %
Vice-Présidents	24,73 %	17 %

Voix pour : 28

Voix Contres : 0

Abstentions : 13

POINT 5 – RAPPORT - Installation des commissions de travail

Rapporteur : Patrick ADRIEN

Par délibération en date du 29 juin 2016, ont été créées sept commissions de travail en charge des thématiques suivantes : Aménagement du territoire, Action économique, Finances, Mutualisation – administration générale, Environnement, Action sociale et Tourisme.

Il convient de valider leur composition.

Sont candidats :

<p>Commission Aménagement du territoire : Maurice BOISSOUT Anne-Marie CHANCEL Alain LE ROUX Bernard REGNIER Marietta MIGNET Gérard BARRIERE Michel SANDOU Céline LASCOMBES Luc CHAMBONNET Jacky SZABO Jean-Pierre BIZARD Rosy FERRIGNO Thierry DANIEL Stéphane MAURICO Myriam-Henri GROS</p>	<p>Commission Action Eco : Daniel MALLET Sylvain GUILLEMAT Marie-Hélène SOUPRE Céline LASCOMBES Bernard DOUTRES Jean IVANEZ Mylène POURRAZ Jean-Pierre BIZARD Chantal CULTY Bernard RACANIERE France BARTHELEMY</p>
<p>Commission Finances : Jacques ORTIZ Marie-Jo VERJAT Bernard REGNIER Paul BERARD Monique ALLEGRE Paul SERVES Bernard DOUTRES Anaïs MILESI Pierre DUFFAU Gérard AYGLON Patrick GUESNARD Jean PREVOST Stéphane MAURICO Myriam-Henri GROS</p>	<p>Commission Mutualisation : Maurice BOISSOUT Jacques ORTIZ Gérard BICHON Sylvain GUILLEMAT Marie-Hélène SOUPRE Jacques GIGONDAN Céline LASCOMBES Jean-Louis MARTIN Christine HILAIRE Céline MARTIN Patrick GUESNARD Jean PREVOST</p>
<p>Commission Environnement : Jacques ORTIZ Gérard BICHON Alain LE ROUX Pierre GUY Maryse FRANÇON Gérard BARRIERE Dany BONNAIRE Jacques GIGONDAN Paul SERVES Abel RIXTE Guillaume CHATELAN Francis DAYDE Gérard AYGLON Daniel BARBER Jean-François ARROYO</p>	<p>Commission Action Sociale : Marylin TRIQUET Claude BARRIERE Denis RAMBURE-LAMBERT Marina RICOU Gertrude BARNIER Christiane ROBERT Céline LASCOMBES Jean-Baptiste ALBEDA Josyane MAZON Jean-Marie GROSSET Pascal BERNARD Annie FOURNOL Françoise MONIER Simone BARRAS Christine HILAIRE</p>

Commission Tourisme :

Daniel MALLET
 Robert CHUZEL
 Alain GELIFIER
 Henri BOUR
 Brice LAMBEAUX
 Nicole FONTANY
 Luc CHAMBONNET
 Christine HILAIRE
 Claudine CHPAK
 Leïla CHEVALIER
 Bernard RACANIERE
 France BARTHELEMY

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 6-A – Modification du tableau des effectifs - Création d'un poste de rédacteur territorial suite à la réussite d'un concours - Rapporteur : Jean-Noël ARRIGONI

Un adjoint administratif de la Communauté de Communes vient de passer avec succès le concours de rédacteur territorial.

Il est proposé au Conseil Communautaire d'ouvrir le poste correspondant afin de pouvoir nommer cet agent.

Le Conseil Communautaire sera donc appelé à autoriser la création de ce poste et à confirmer la durée de travail hebdomadaire de 35 heures.

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 6-B – Modification du Tableau des effectifs – Ajustement suite à une modification de poste - Rapporteur : Jean-Noël ARRIGONI

La Commission Administrative Paritaire a émis en juin 2016 un avis favorable au changement de service d'un agent travaillant auparavant à la crèche communautaire « Le Bac à Sable ». Il convient d'affecter à compter du 1er janvier 2016, cet agent sur un poste de gardien de déchèterie

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 7 – Création de deux postes de gardiens de déchèterie dans le cadre de contrats d'accompagnement dans l'emploi - Rapporteur : Jacques PERTEK

Le fonctionnement des trois déchèteries de la Communauté de Communes nécessite actuellement l'affectation de cinq gardiens à temps complet étant précisé que trois agents relèvent du statut de la fonction publique et deux sont actuellement en contrats aidés.

Compte tenu d'une part, de l'absence prolongée d'un agent en contrat aidé et, d'autre part, de l'utilisation de son droit à formation à compter du mois de septembre par un autre agent, il semble aujourd'hui opportun financièrement de créer deux postes dans le cadre de contrats d'accompagnement dans l'emploi pour procéder à ces remplacements, sur une base de 35 heures et pour une durée initiale de 6 mois.

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 8 - Ouverture à la location de nouveaux espaces au sein de la Cité du Végétal – Modification de la grille tarifaire – Validation. *Rapporteur : Jean-Marie ROUSSIN*

Il est rappelé qu'en séance du 19 novembre 2014, le Conseil Communautaire a approuvé la grille tarifaire de la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal suivante :

- coût de location au m² pour les bureaux : 10€/m²/mois
- coût de location au m² pour les ateliers : 6€/m²/mois
- coût de location au m² pour les boxes : 3€/m²/mois
- forfait obligatoire de 70€/mois pour l'accès aux espaces communs
- forfait obligatoire de 60€/mois pour l'accès téléphonie / fibre optique

Aujourd'hui, la pépinière d'entreprises de la Cité du Végétal, sur sa partie nord du bâtiment, dispose de locaux dotés d'électricité (compteur indépendant) mais sans finition (sols, murs), par rapport aux locaux, ateliers et bureaux, loués au sein de la pépinière.

Suite à des demandes de stockage ponctuel sur ces espaces sans finition, ne disposant pas des services mutualisés de la pépinière (accès séparé), il convient de déterminer un coût de location spécifique. Il est proposé, pour ces espaces un tarif de 3€/m²/mois, à l'instar des boxes de stockage évoqués ci-dessus, et de modifier la grille tarifaire en conséquence.

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 9 – Aménagement de locaux à destination de l'épicerie sociale – Demandes de subvention – Approbation - *Rapporteur : Corinne TESTUD-ROBERT*

Depuis le 11 avril 2016, l'ensemble des bénéficiaires du territoire peut accéder à l'épicerie sociale « Rayon de soleil ». Néanmoins, les locaux actuels de l'épicerie sociale n'étant pas adaptés à l'accueil dans de bonnes conditions d'un nombre plus important de bénéficiaires, une réflexion a en parallèle été menée pour aménager des locaux au rez-de-chaussée du site de la Communauté de Communes.

Une étude sommaire a été réalisée pour évaluer le coût d'aménagement d'un espace de 200 m² répondant aux normes d'accessibilité et intégrant une zone de stockage et un espace administratif. Conformément aux coûts moyens constatés en matière de réhabilitation, le budget prévisionnel de cette opération s'établirait à 115.200 euros TTC.

Il est donc proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la constitution de dossiers de demande de subvention pour cette opération sur la base du plan de financement prévisionnel ci-après :

Dépense HT	96.000 euros
Etat (DETR)*	33.600 euros
Etat (réserve parlementaire)	15.000 euros
Autofinancement	47.400 euros
* Investissement dans le domaine social – sur bâtiment intercommunal Taux compris entre 25 et 35 %	

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 10 – Compétence Enfance et Jeunesse : Versement des subventions de fonctionnement aux structures associatives du territoire - Rapporteur : Corinne TESTUD-ROBERT

Dans le cadre de la compétence enfance et jeunesse, les structures associatives de type Accueils de Loisirs Sans Hébergement, Structures Multi-accueil (crèche) et Relais Assistants Maternels ont fait part de leur demande de subvention de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2016.

	Montant proposé
ALSH AGC VALREAS	183 764,00€
ALSH MDE VALREAS	3 600,00€
ALSH FREP VISAN	15 762,00€
ALSH OUSTAU D'AQUI RICHERENCHES	6 916,40€
ALSH AGC GRILLON	75 760,06€
CRECHE LIS AMOURIE VALREAS	92 500,00€
CRECHE POMME D'API GRILLON	40 000,00€
CRECHE LES BOUT'CHOUS GRIGNAN	61 500,00€
RAM AGC VALREAS	12 876,00 €
	492 678,46 €

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 11 – Compétence enfance et jeunesse : modification du mode de gestion du Relais Assistants Maternels de Valréas - Rapporteur : Corinne TESTUD-ROBERT

Le territoire de la Communauté de Communes compte deux Relais d'Assistants Maternels dont un, géré par la CCEPPG et implanté à Taulignan, rayonne sur le secteur drômois et l'autre, géré par l'association AGC et implanté à Valréas, rayonne sur l'Enclave-des-Papes.

Dans un courrier du 5 avril 2016, la Caisse d'Allocation Familiale de Vaucluse a fait part de son souhait de voir le RAM associatif d'AGC repris par la CCEPPG, ceci afin d'harmoniser les modes de gestion sur un même territoire, étant précisé que la quasi-totalité des RAM du département sont gérés aujourd'hui par des collectivités.

Le conseil est invité à approuver le principe d'une gestion en régie directe du Relais d'Assistants maternels sur l'ensemble du périmètre communautaire, à effet du 1^{er} janvier 2017.

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 12 – Compétence enfance et jeunesse : Convention d'utilisation des locaux affectés à l'exercice de la compétence – Approbation - Rapporteur : Corinne TESTUD-ROBERT

Les structures enfance en activité sur le territoire occupent des locaux qui leur étaient jusqu'alors mis à disposition par les communes.

Dans le cadre du transfert de la compétence « action sociale d'intérêt communautaire » effectif depuis le 1er janvier 2015, il convient de formaliser les conditions d'occupation des locaux affectés à l'exercice des activités définies d'intérêt communautaire par la mise en place d'une convention entre chaque Commune et la Communauté de Communes.

Sont concernés les locaux suivants (étant rappelé que la crèche de Visan, communautaire, les locaux ont fait l'objet d'une mise à disposition de droit commun) :

Grillon : - locaux affectés à la crèche Pomme d'Api
 - ensemble scolaire – ALSH

Richerenches : - locaux CLAE – affectés à l'ALSH

Visan : - locaux mis à disposition du FREP pour l'ALSH

Valréas : - locaux affectés à la crèche Lis Amourié

- Centre de loisirs de la Côte

- locaux affectés à la Maison des Enfants

- locaux affectés au RAM

Le conseil est invité à autoriser le Président à signer les conventions d'utilisation des locaux affectés à l'exercice de la compétence enfance et jeunesse avec les Communes concernées.

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 13 – Compétence Actions solidarité – Aide alimentaire : Versement de subventions de fonctionnement – Approbation - Rapporteur : Corinne TESTUD-ROBERT

Dans le cadre du fonctionnement des actions de solidarité – aide alimentaire, mises en œuvre par la Communauté de Communes, il appartient au Conseil Communautaire de se prononcer sur l'attribution de subventions aux organismes partenaires.

Sont concernées :

- La banque Alimentaire Drôme Ardèche : reconduction de la subvention 2015, au regard de la récupération de denrées effectuée au cours du 1^{er} trimestre 2016, pour 200 euros
- L'Association Rayon de Soleil de Valréas (épicerie sociale) : Attribution d'une subvention de fonctionnement correspondant à 50 euros par nouvelle commune adhérente, pour 750 euros

Voix pour : 41

Voix Contres : 0

Abstentions : 0

POINT 14 – Contrat Régional d'Equilibre Territorial – Axe 3 « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi » – Dossier de demande d'aides régionales – Accompagnement à la mise en œuvre de la compétence tourisme. - Rapporteur : Bruno DURIEUX

La loi NOTRe du 7 août 2015 crée une nouvelle compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme » Elle est désormais inscrite parmi la liste des compétences obligatoires des EPCI pour les communautés de communes et les communautés d'agglomération à compter du 1er janvier 2017.

Parallèlement, dans le cadre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial signé le 9 novembre 2015, entre la Région Provence Alpes Côte d'Azur et la CCEPPG, la CCRLP et le Pays Une Autre Provence, l'axe 3 « Conforter les activités économiques et favoriser la création d'emploi » contient une fiche-action dédiée à l'accompagnement de la C.C.E.P.P.G. pour la mise en œuvre de la compétence tourisme en 2016.

La mission correspondant à cet accompagnement s'élève à 16.400 euros HT et pourrait bénéficier d'aides régionales à hauteur de 30% des dépenses, soit 4.920 euros.

Il convient aujourd'hui de présenter le dossier de demande de subventions au Conseil Régional PACA et d'autoriser le Président à solliciter une aide de 30% des 16.400 euros € HT de prestation d'accompagnement de la CCEPPG à la prise de compétence « promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme », au 01/01/2017, telle que définie par la loi NOTRe.

Voix pour : 41	Voix Contres : 0	Abstentions : 0
-----------------------	-------------------------	------------------------

POINT 15 : Service mutualisé ADS - Convention de prestation de services avec la Communauté de Communes Drôme Sud Provence - Approbation - Rapporteur : Jean-Noël ARRIGONI

Confrontée à des difficultés temporaires dans le cadre de son service mutualisé d'instruction des ADS (départ d'un agent), la Communauté de Communes Drôme Sud Provence (CC DSP) a sollicité le service mutualisé de la CCEPPG en vue d'obtenir un soutien temporaire.

Après avoir pris en compte l'avancement du traitement des dossiers en cours et la charge de travail en période estivale, il est proposé au Conseil Communautaire d'autoriser la mise en œuvre d'une convention de prestation de services portant sur l'instruction des ADS pour le compte de la CC DSP répondant aux caractéristiques suivantes :

- Durée : 9 semaines à raison de 0,40 ETP, soit une durée de 126 heures cumulées de travail
- Participation aux frais : la prestation de services donnera lieu à une participation forfaitaire calculée sur la base du coût horaire de l'agent majoré des frais de déplacement engagés par ce dernier pour se rendre au siège de la CC DSP - Montant arrêté à 2.404,08 euros

Voix pour : 37	Voix Contres : 0	Abstentions : 4
-----------------------	-------------------------	------------------------

POINT 16 - Syndicat RIVAVI - Mise à disposition de personnel - Convention - Rapporteur : Jean-Noël ARRIGONI

Pour mémoire, le Syndicat RIVAVI a été créé suite à la restitution de la compétence Eau Potable et Assainissement Collectif. La Loi NOTRe vient d'arrêter le retour de ces compétences au niveau intercommunal d'ici 2020.

Du personnel intercommunal a, dans cet intervalle, été sollicité pour intervenir sur certains dossiers.

Le DGS assure les fonctions de directeur de cette structure, pour une quotité de temps correspondant à 10 %.

Le technicien SPANC, est également appelé à intervenir : quotité de temps est estimé à 25 %.

A ce titre, il a été proposé une participation annuelle de 16.000 € à compter de 2016, étant précisé qu'une somme de 5.000 € avait été budgétisée par RIVAVI dès 2015, pour la mise à disposition du directeur.

Le Conseil est donc invité à autoriser la signature des conventions de mise à disposition correspondantes auprès du syndicat RIVAVI

Voix pour : 41	Voix Contres : 0	Abstentions : 0
-----------------------	-------------------------	------------------------

Le Président lève la séance à 19 heures 30